

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 20 juin 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 18

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Eric BOUVARD
Gyylène SELIN

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 11/06/2024

Délibération n° 2024-41 Dénomination de bâtiment communal
--

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des bâtiments communaux.

Il précise que la dénomination attribuée à un édifice public doit être conforme à l'intérêt public local. À ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2024

Application agréée F. Inqalte.com

93_DE-063-216902841-20240620-202441-DE

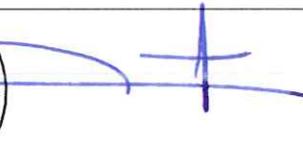
atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné. La dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

Il propose de nommer la future médiathèque « Le Pisé » en mémoire du lieu (ferme dombiste) et du principal principe de construction retenu (le Pisé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une 1 voix contre (Florian WARGNIER), 4 absentions (Coralie PERSIANI, Philippe COMBET, Adeline ANCENAY, Séverine LIETSCH) et 13 voix pour

Article 1 : Nomme la future médiathèque de Montanay, située au 613 rue centrale, « La médiathèque Le Pisé »

A Montanay, le 22 juin 2024

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 24/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 22/06/2024

Application agréée F.legalite.com